



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 mai 2025 à 20 h 30

Date de convocation 22 mai 2025

Le **26 mai 2025** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2025 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Luc DESHAYES, Benoît RAVON

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M BUREAU a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : Vidéoprotection
- Délibération : EPN - petite enfance
- Délibération : EPN – cartographie ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 30 avril 2025

VIDEOPROTECTION (DELIBERATION 2025–S06–D1)

Le 19/06/2024, par délibération, le conseil acceptait le devis de CHUBB pour 34 931.86 € HT

Avec l'implantation et couverture suivante

- église, cimetière, salle polyvalente, parking (côté pair de la RD 39)
- carrefour rue d'Aviron rue du Neubourg -RD 39, école, mairie, citystade et bâtiment technique communal
- rue du Bout de la ville et chemin du stade
- carrefour rue d'Aviron et rue des Bruyères

Mais sous réserve d'ajustements :

- Revoir l'emplacement de la caméra couvrant la mairie
- Revoir la couverture du cimetière avec rééquilibrage du champ des caméras
- Et élargir l'angle de couverture de la caméra rue du bout de la ville pour couvrir la rue des Bruyères

Suite aux modifications demandées avec ajout d'une caméra à hauteur du cimetière et changement de disposition et donc d'installation à hauteur de la mairie, le devis a été corrigé et porté à 36 226.81 € HT

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité acceptent ce nouveau devis

EPN – TRANSFERT DE LA COMPETENCE AUTORITE ORGANISATRICE ACCUEIL JEUNE ENFANT (DELIBERATION 2025–S06–D1)

Les membres du Conseil Municipal autorisent le transfert de la compétence autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en complétant la compétence actuelle « Petite enfance » :

« - Organisation de l'accueil du jeune enfant à travers :

- 1- Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- 2- L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que des futurs parents ;
- 3- La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil (intégrant la gestion de structures d'accueil et Relais Petite Enfance) ;
- 4- Le soutien à la qualité des modes d'accueil. »

EPN – CARTOGRAPHIE ZAN (ZERO ARTIFICIALISATION NETTE) (DELIBERATION 2025–S06–D2)

Dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et d'une optimisation foncière, il est proposé de basculer en zone agricole ou naturelle certaines parcelles

En l'occurrence pour Gauville

Le verger communal, les bacs de rétention sur le village et lotissement les Tilleuls passent en zone naturelle

La zone 2AUX en sortie de commune vers Evreux côté zone commerciale depuis l'arrière de la Fosse Marie jusqu'à la RD613 passe en zone Agricole

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce reclassement.

DIVERS

Mme le Maire donne lecture d'un manifeste pour la chasse reçu en mairie

Mme Losseau signale que le chemin le long de la voie verte entre le pont et la rue de la gare a besoin d'être élagué. Mention en sera faite auprès d'EPN.

Un devis a été demandé et en attente de réception pour la création d'un fossé en bordure du terrain du stade pour en empêcher l'occupation non autorisée

Fin de la séance à 21h30